

<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires fonciers privés, ou communaux
<b>Eligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 itinéraires</li> </ul> <p><a href="#"><u>Itinéraire 1 : Sapinières et pessières - Amélioration, irrégularisation et diversification des peuplements résineux (purs ou en mélange)</u></a></p> <p><a href="#"><u>Itinéraire 2 : Pins Sylvestres en futaie régulière - Diversification des peuplements de Pins sylvestres majoritaires conduits en futaie régulière</u></a></p> <p><a href="#"><u>Itinéraire 3 : Peuplements de hêtre purs ou mixtes - Amélioration, irrégularisation et diversification des peuplements de hêtre purs ou mixtes</u></a></p> <p><a href="#"><u>Itinéraire 4 : Sapinières et pessières en futaie régulière - Diversification des peuplements de sapins ou épicéas majoritaires conduits en futaie régulière</u></a></p>
<b>Zonage</b>	Pays de la déodatie et Remiremont
<b>Autres critères</b>	<p>Il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver dans la mesure du possible les essences alternatives à l'essence dominante, avec un objectif de 20 de mélange</li> <li>• A l'issue de la révolution, conserver 2 arbres morts ou sénescents (sur pied ou au sol) 2 arbres à haute valeur biologique (arbres à cavités visibles, vieux ou TGB) à l'hectare identification des arbres par le gestionnaire et sous réserve de validation par les ETF qui exploitent la parcelle</li> <li>• Pour les compléments par plantation, ils sont limités aux essences de l'arrêté MFR Grand Est, robinier et chêne rouge exclus</li> <li>• Respecter les réglementations locales et nationales (notamment sur les dates d'intervention)</li> <li>• Diagnostic sylvicole obligatoire lors de l'engagement de l'itinéraire réalisé par un professionnel</li> <li>• de la gestion forestière agréé, comprenant mesures dendrométriques (surface terrière par catégories de diamètre, hauteur dominante), diagnostic écologique (zonage environnemental, habitats à enjeux zone humide, cours d'eau mesures d'adaptation de l'exploitation en regard des enjeux identifiés)</li> </ul>
<b>Financement</b>	En fonction des caractéristiques de l'itinéraire (cf. pièce jointe)

<b>Financeurs</b>	Région Grand Est et divers donateurs
<b>Porteurs du projet</b>	<p>Sylv'acctes - Sylv'ACCTES finance des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages, en déployant des programmes à l'échelle des territoires.</p> <p>L'association propose une expertise et une aide financière aux propriétaires forestiers (publics et privés) souhaitant s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt.</p> <p>Pour trouver les fonds, elle sollicite entreprises, fondations, fonds de dotation, collectivités et particuliers qui souhaitent agir concrètement et localement sur leur environnement.</p> <p>Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général.</p>
<b>Contact</b>	<a href="mailto:camille.peytavi@sylvacctes.org">camille.peytavi@sylvacctes.org</a>